



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

RAPPORT-PREAVIS N° 01/2023

**Réponse au postulat de Mesdames C. Bachmann et M. Janeiro
« Remplir l'espace avec du lien : une maison des associations
dans notre commune »**

Date proposée pour la séance
Commission ad hoc : à convenir



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Contexte

Le postulat a été déposé par Mmes C. Bachmann et M. Janeiro lors de la réunion ordinaire du Conseil communal du 14 juin 2021. Ce dernier a décidé, lors de cette même réunion, du renvoi du postulat en commission. La commission ad hoc nommée par le bureau du Conseil communal a siégé et établi son rapport en date du 1^{er} octobre 2021. Lors de sa réunion ordinaire du 11 octobre 2021, et fort du rapport de la commission, le Conseil communal a renvoyé le postulat à la Municipalité.

Contenu du postulat

Remplir l'espace avec du lien : une maison des associations dans notre commune

Aujourd'hui plus que jamais, nous nous devons de réfléchir à la création de lien au sein de la population. D'autant plus que la commune se développe et s'apprête à accueillir de nouveaux habitants venant de divers horizons. Comment la commune de Bourg-en-Lavaux pourrait-elle participer à un effort collectif qui permette de favoriser les rencontres, les échanges et l'entraide ?

Nous proposons de réfléchir à un lieu qui puisse répondre aux besoins suivants :

- *Un espace de coopération*

Certaines associations, collectifs et sociétés locales pourraient bénéficier de locaux de stockage et de lieux de réunions qui étofferaient l'offre de salles mises à disposition par la commune.

- *Un espace d'étude*

Notre commune manque aujourd'hui d'espaces d'étude pour les élèves et pour les étudiant-e-s. Les espaces de ce genre les plus proches sont à Lausanne ou à Vevey. Ce lieu pourrait offrir aux jeunes habitants de la commune l'opportunité d'étudier près de chez eux, avec leurs amis. Il faudrait pour cela mettre à disposition un environnement simple, avec des tables, des chaises et une connexion internet.

- *Un espace de création*

La commune n'a actuellement aucun lieu d'exposition digne de ce nom. Un espace multifonctionnel qui puisse accueillir des accrochages, mais qui puisse aussi servir d'atelier temporaire pour des artistes, peintres, performeurs ou photographes pourraient favoriser les projets créatifs de la population.

- *Un espace de partage*

D'autres activités pourraient être envisagées en lien avec les institutions sociales présentes dans la commune : l'Hôpital de Lavaux, des animations pour les tout jeunes, ateliers divers, permanences sociales, etc.

Financement

Le financement d'un tel projet serait distribué paritairement entre la commune, les associations partenaires et les utilisateurs individuels. Les tarifs de location devraient rester accessibles et réduits pour les associations membres. L'espace d'étude devrait rester gratuit et la maintenance entièrement prise en charge par la commune.

Arguments

- *Un usage créatif, stimulant et intelligent des espaces communaux.*
- *Un lieu de rencontre accessible et intergénérationnel qui rende la commune attractive pour les jeunes et pour toutes les couches de la population.*
- *Un engagement communal envers les activités créatives qui mixe les genres, qui apprennent et qui enrichissent.*
- *Un encouragement communal au partage intergénérationnel d'expérience et de savoir.*
- *La création d'activités ayant du sens, au sein de notre commune.*
- *Un espace flexible, mouvant, qui puisse s'adapter aux propositions futures des citoyen-e-s.*

Le Conseil Communal propose à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer une « Maison de associations » dans un bâtiment communal n'ayant aujourd'hui pas d'usage, soit un lieu dédié à la fois à la rencontre, à l'étude et à la création.

Analyse de la Municipalité

Le postulat et le rapport identifient un certain nombre de besoins aujourd'hui non couverts dans notre commune. Les principales propositions et pistes de travail sont les suivantes :

- Mettre un espace d'étude à disposition des étudiant-e-s.
- Créer un lieu de coordination et de partage pour les associations, organisations et personnes actives dans notre territoire.
- Mettre à disposition des espaces pour des artistes (ateliers et lieux d'exposition).
- Créer un lieu dédié aux jeunes de 12 à 18 ans.

Le postulat fait mention de différents immeubles inutilisés depuis plusieurs années. Actuellement, n'est inutilisée que la Maison de Watteville à Epesses. Toutefois cette maison, avec ses qualités et ses défauts, est peu accessible, représente un coût d'entretien très important et est très peu aménageable. Elle est classée en note 2 au recensement architectural et l'avis du service cantonal est clair : la structure intérieure doit être conservée.

L'autre bâtiment mentionné se trouve au numéro 17 de la rue du Temple à Cully. Il est occupé depuis l'été 2022 par la Fondation Piccolino pour l'accueil parascolaire (UAPE la Capite).

Le postulat précise, dans son argumentaire, qu'il s'agit de créer « un espace flexible, mouvant, qui puisse s'adapter aux propositions futures des citoyen-ne-s ». Dans ce

sens, c'est la fonction coordinatrice qui devient centrale et peut faire vivre un « réseau » d'espaces répondant à ces différents besoins.

Plan d'action de la Municipalité

La Municipalité souhaite répondre au mieux à ces besoins identifiés. Les réponses à apporter s'inscrivent dans l'axe du programme de législature « Enrichir la vie sociale ».

Des propositions seront faites au fil des opportunités car des surfaces libres et constructibles aujourd'hui dans nos centres sont rares, voire inexistantes. Afin que leurs mises en œuvre soient cohérentes, efficaces et ne créent pas de doublons éventuels, les différents partenaires seront régulièrement consultés. Par partenaires, sont pensés les associations / organisations / sociétés et collectifs actifs-ives dans la commune. Ceci devrait permettre un accompagnement des développements de projets par les personnes intéressées et éviter les redondances.

Il s'agit par conséquent pour la Municipalité de trouver des espaces qui pourraient se libérer et répondre aux spécificités des différents besoins mentionnés dans le postulat et le rapport de commission. Ces derniers sont de natures différentes et les réponses apportées pourraient, selon les opportunités trouvées, ne pas les rassembler physiquement dans une seule maison dite « maison des associations ». Les réponses à apporter ont toutefois des points communs : elles doivent se concentrer sur des emplacements faciles d'accès, y compris pour les personnes à mobilité réduite ; ils doivent non seulement convenir aux activités projetées mais aussi être équipés et gérés par une ou des personnes responsables ; ils sont ouverts à toute la population, sans besoin d'affiliation à un organe particulier.

Le plan de travail de la Municipalité s'articulera de la manière suivante :

- Etude détaillée des besoins et de leurs spécificités
- Identification des espaces adéquats et possibles au niveau global dans la commune
- Discussion avec les principales actrices et principaux acteurs concerné-e-s
- Définition du futur mode de gestion de l'espace projeté
- Planification des travaux et aménagements à réaliser avec les principales actrices et principaux acteurs concerné-e-s
- Demande de crédits d'étude et d'ouvrage si nécessaire
- Réalisation des travaux avec accompagnement des principales actrices et principaux acteurs
- Mise en place du mode de gestion défini, y compris la conciergerie
- Evaluation du projet et de son fonctionnement avec les principales actrices et principaux acteurs pendant les premiers mois afin de l'améliorer si nécessaire
- Evaluation régulière faite entre la commune et les principales actrices et principaux acteurs utilisant l'espace
- Suivi technique et administratif par le service des bâtiments de la commune.

Les démarches entreprises seront présentées dans la communication annuelle de la Municipalité sur le patrimoine bâti.

Thèmes particuliers

- **La question du stockage**

Les besoins en stockage/dépôt de matériel, etc. sont également mentionnés dans le rapport de la commission ad hoc. La Municipalité a entrepris depuis l'automne 2021 un inventaire des différents lieux et surfaces de stockage mis à disposition des associations et organisations installées dans la commune. Il est constaté qu'avec les années, certaines organisations ont occupé de leur propre chef des espaces laissés momentanément libres, ne laissant pratiquement aucune place aux nouveaux besoins. On observe aussi que des organisations qui ne sont plus actives ont gardé leur lieu d'entreposage. Un travail de « nettoyage » est mis en route par la Municipalité. Son but est de mieux répartir les lieux d'entreposage et d'en garder la vue d'ensemble et la maîtrise. Le monde des associations évolue et les espaces mis à disposition doivent évoluer en conséquence.

Ce travail d'identification sera terminé durant le premier semestre 2023. Par la suite, les associations seront appelées à venir trier leur matériel et identifier la surface/volume dont elles ont réellement besoin. La commune mettra des bennes à disposition pour tout ce qui doit partir en déchèterie, y compris pour ses propres entreposages. Vu l'inertie liée à la grande diversité des organisations concernées, ce travail nécessitera au moins toute l'année 2023.

- **Archives des associations / organisations**

La commune héberge les archives des organisations / associations dans le local d'archives des Fortunades. Il s'agit d'une obligation légale. Toutefois, il faut d'abord épurer ces archives pour qu'elles soient hébergées par la commune.

- **Salle d'étude**

La proximité proposée dans le rapport avec la bibliothèque fait sens. L'espace futur à la rue du Temple 1 permettra à quelques personnes de s'installer dans la bibliothèque pour étudier, des espaces et des connections internet sont prévus. Ceci peut constituer un premier essai. Une réflexion est en cours pour trouver une solution pour les horaires prolongés en dehors des futurs horaires de la bibliothèque.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le rapport N° 01/2023 de la Municipalité du 5 décembre 2022 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mesdames C. Bachmann et M. Janeiro et consorts « remplir l'espace avec du lien : une maison des associations pour notre commune » et de le classer.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 décembre 2022

Déléguée de la Municipalité : Mme Evelyne Marendaz Guignet